

ARGUMENTAIRE

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE

► La mise en place de la cohabitation du statut d'employeur et de salarié.

Rien n'interdisait dans notre droit de cumuler l'emploi de salarié avec la création d'entreprise.

► Développement des PME.

☛ Franchissements de seuil : Le faible montant des cotisations sociales engendrera de très faibles niveaux de retraites selon l'Union Professionnelle Artisanale (UPA). Une limitation des contributions des entreprises à la formation professionnelle et les ATPM (accidents et maladie du travail) aura des conséquences négatives sur ces dernières.

☛ Réduction des délais de paiement aux fournisseurs : des accords de secteur peuvent annuler les effets de cet article.

☛ Favorisation des PME innovantes : Cet article ne résistera pas si une grande entreprise saisit les instances judiciaires européennes.

► Épargne.

☛ Une partie des sommes déposés sur le Livret A peut être utilisée pour « l'acquisition et la gestion d'instruments financiers ».
Une possibilité est donc offerte pour en détourner une fraction au détriment de celle affectées au financement du logement social.

☛ La part du logement social n'est pas définie.

☛ Aucune garantie n'est apportée sur l'accessibilité bancaire par toutes les banques. Cela va accentuer l'exclusion des plus pauvres.

► La création d'une carte de résident de 10 ans pour des étrangers créateurs d'entreprises

☛ Cette disposition symbolise une vision utilitariste. Celui qui apporte de l'argent peut rester en France.

☛ Le champ des étrangers concernés par cette carte demeure flou.

► Négociabilité des prix d'achat.

Sans contrepartie, c'est une arme de plus pour étrangler les fournisseurs, industriels et agriculteurs.

► La réforme des périodes de soldes.

Le droit de revente à perte est introduit. Les petits commerces risquent de souffrir.

► Implantation commerciale.

- ☛ Le relèvement du seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation préalable d'ouverture va servir le hard discount au détriment des petits commerçants.
- ☛ Les objectifs du grenelle de l'environnement sont bafoués par l'absence de contrôle de l'implantation des grandes surfaces.

► Nouvelle autorité de la concurrence.

Elle n'a pas assez de pouvoir ni tous les moyens, y compris coercitifs, pour sanctionner les abus.

► Oublis.

Il n'y a rien dans le texte qui s'attaque :

- A l'opacité des méthodes utilisées à l'encontre des fournisseurs pour qu'ils soient référencés dans les centrales d'achat.
- A la superpuissance de cinq centrales d'achat qui font la loi.

Quatre groupes de grande distribution représentent 66 % du marché français et 87 % des bassins de consommation sont peu ou pas concurrentiels.

- Au renforcement de la lutte contre le surendettement ;
- A l'instauration d'un véritable service universel bancaire ;
- A la création d'un observatoire des prix et des marges.
- Aux mesures pour aider les entrepreneurs qui lancent leur activité à trouver un assureur.

► LES 10 PROPOSITIONS DES DÉPUTÉS SOCIALISTES

- Donner des vrais droits aux consommateurs : création d'une véritable action de groupe permettant une juste indemnisation des préjudices subis ;
- Créer les outils d'une vraie régulation sincère de la concurrence : l'Autorité de la concurrence doit pouvoir casser les situations de domination territoriale des centrales d'achat ;
- Assurer l'équilibre honnête dans les relations commerciales fournisseurs distributeurs : transparence complète des conditions générales de vente (CGV), contreparties à la négociabilité des prix, encadrement du référencement...

- Préserver l'objectif de diversité et de proximité commerciale : nouvelle impulsion du commerce de proximité par l'abondement complet du produit de la TACA au FISAC, maîtrise de l'urbanisme commercial par les élus locaux (maintien du seuil d'autorisation des implantations commerciales par les CDEC sauf compétence d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT)), autoriser les associations de commerçants de proximité à mutualiser leurs actions (emploi partagé, stockage, groupement d'achat, promotion commerciale...);
- Soutenir la création et le développement des PMI-PME : extension du « small business act » à toutes les PME (et non seulement aux PME innovantes), orienter le soutien vers le développement des PME plutôt que sur la seule création (soutien à l'export, accès au crédit et au capital risque...);
- Soutenir une vraie politique industrielle par la création d'un fonds souverain (CDC), et l'extension des tarifs régulés de l'électricité (TARTAM) ; Une concurrence loyale, sociale et régulée
- Créer un droit à l'assurance pour les créateurs d'entreprise confrontés au refus de vente ;
- Assurer l'égalité d'accès territorial au très haut débit : réserver une partie du dividende numérique pour les communications à très haut débit dans les zones rurales et lutter contre les zones blanches par la prise en compte d'un critère d'aménagement du territoire pour l'attribution de nouvelles fréquences ;
- Garantir le financement du logement social par les fonds collectés du Livret A ;
- Défendre l'accessibilité bancaire : créer un droit au compte et un service universel bancaire, faciliter la mobilité bancaire, lutter contre l'endettement (création d'un fichier positif, dispositif de protection du conjoint...).